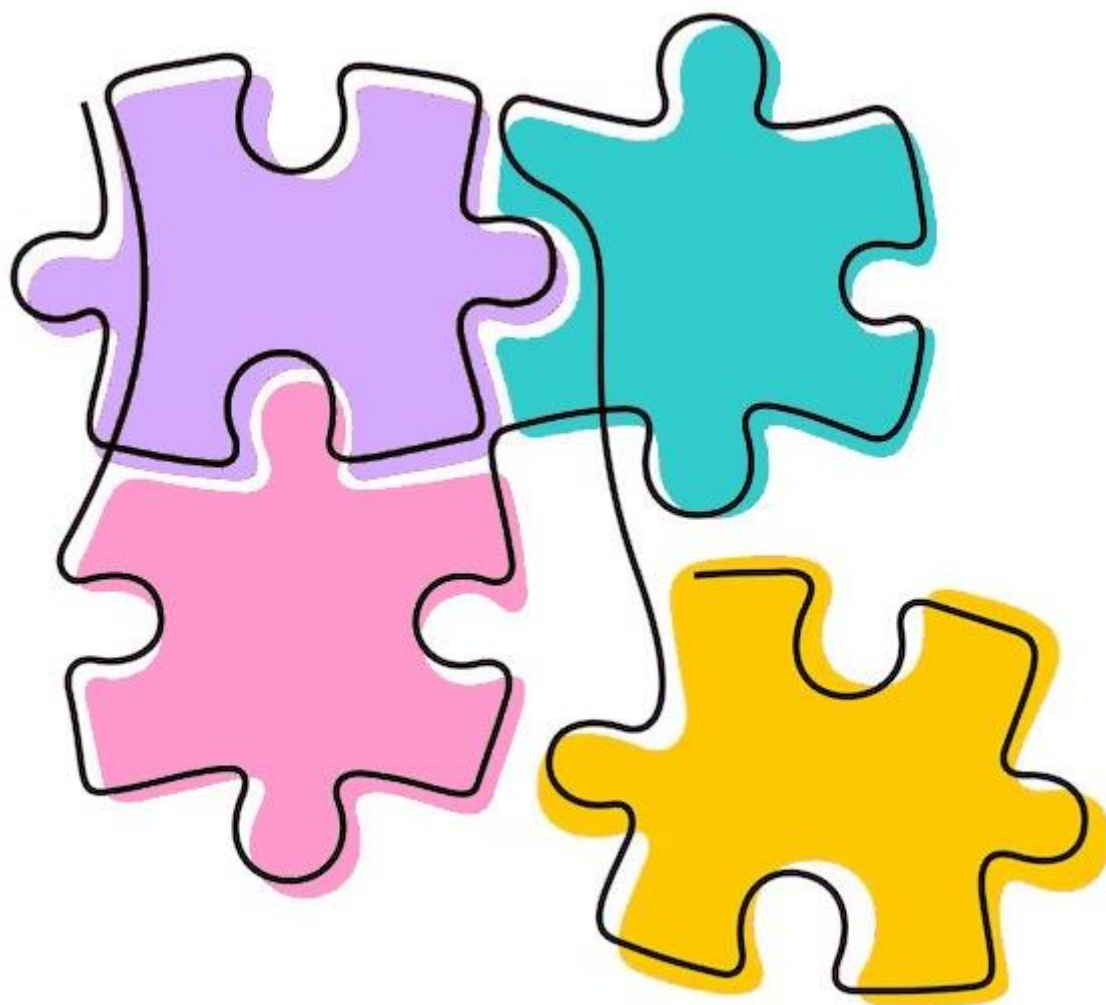


Projet de Centre de Mouscron

2025 – 2030



Centre PMS Provincial de Mouscron
Rue du Télégraphe, 4 – 7700
MOUSCRON
056/48.18.90
cpms.mouscron@hainaut.be

1. Description de notre ressort de population

Notre Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) est géré par la Province de Hainaut et a pour mission d'assurer la guidance des élèves des écoles maternelles et primaires dans les entités de Mouscron, Comines, Antoing et Rumes.

Nous exerçons également la tutelle des élèves de l'Institut d'Enseignement Secondaire Paramédical Provincial (IESPP) de Tournai et de l'Institut Communal d'Enseignement Technique (ICET) de Herseaux.

Notre centre dessert un total de 21 écoles et implantations, dirigées par 12 directions d'école.

Au premier septembre 2024, notre population scolaire se répartissait comme suit :

- Enseignement fondamental : 2594 élèves (1694 en primaire et 900 en maternelle)
- Enseignement secondaire : 1117 élèves
- Population scolaire Totale : 3711 élèves



1.1. Contexte de notre ressort de population

Notre Centre couvre cinq entités territoriales, dont trois ont un caractère rural ou semi-rural, tandis que Tournai et Mouscron sont des villes moyennes avec un centre urbain dense. La distance maximale entre notre Centre et l'école la plus éloignée est de 39 km, tandis que les points les plus distants de notre zone d'intervention sont séparés de 69 km.

Nous accueillons des populations en situation de vie difficile et bénéficions de deux emplois mi-temps supplémentaires dans le cadre de l'Indice Socio-Économique (ISE).

1.2. Partenariats

Pour mieux répondre aux besoins de notre population, nous travaillons en collaboration avec divers partenaires, tels que :

- Centres de rééducation fonctionnelle
- Centres de santé mentale
- Plannings familiaux
- Service d'aide à la jeunesse (SAJ)
- Service de protection judiciaire (SPJ)
- Aide en milieu ouvert (AMO)
- Médecins spécialistes
- Paramédicaux
- Pôles territoriaux
- Autres professionnels selon les besoins.

Cette approche collaborative nous permet d'offrir un soutien complet et adapté aux diverses problématiques rencontrées.

2. Notre équipe

Au 1er septembre 2024, notre équipe est composée de 9 agents techniques pour un total de 7,5 équivalents temps plein, répartis comme suit :

- 1 Directrice (temps plein)
- 3 Conseillers psychopédagogiques : 3 temps pleins
- 2 Auxiliaires sociales : 2 temps pleins
- 1 Auxiliaire paramédicale (temps plein)
- 0,5 Auxiliaire logopédique (1 mi-temps - uniquement dans l'enseignement maternel)

Cette composition multidisciplinaire respecte les normes d'encadrement des centres PMS et permet d'offrir un accompagnement global aux élèves, intégrant les dimensions psychologique, médicale, sociale et logopédique.

De plus, nous bénéficions des services d'une employée administrative à temps plein et d'un ¾ temps d'auxiliaire professionnelle.

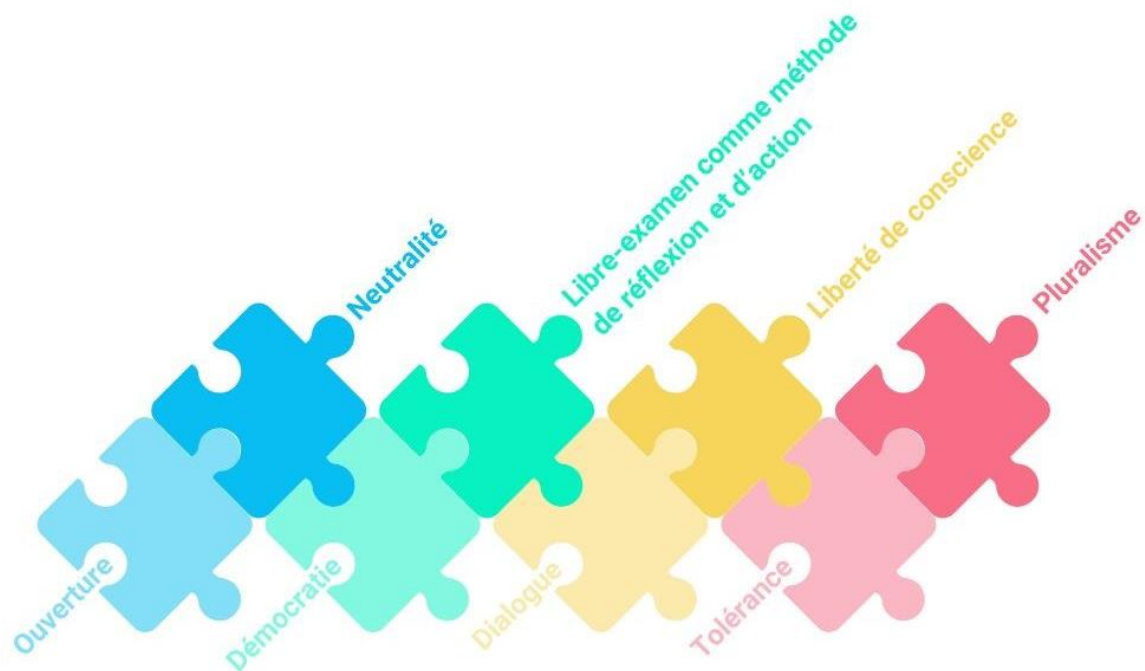
3. Le cadre décréteil

3.1. Les missions essentielles des centres PMS

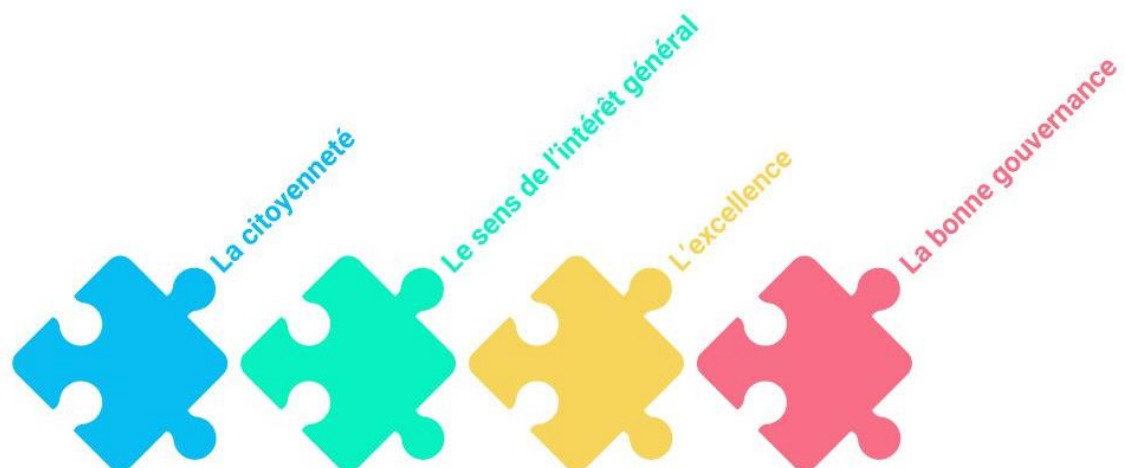
Les missions essentielles des centres PMS émanent du décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres Psycho-Médico-Sociaux du 14/07/2006.

- Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.
- Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en place des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction de son projet de vie personnel, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.

3.2. Les valeurs prônées par la Province de Hainaut

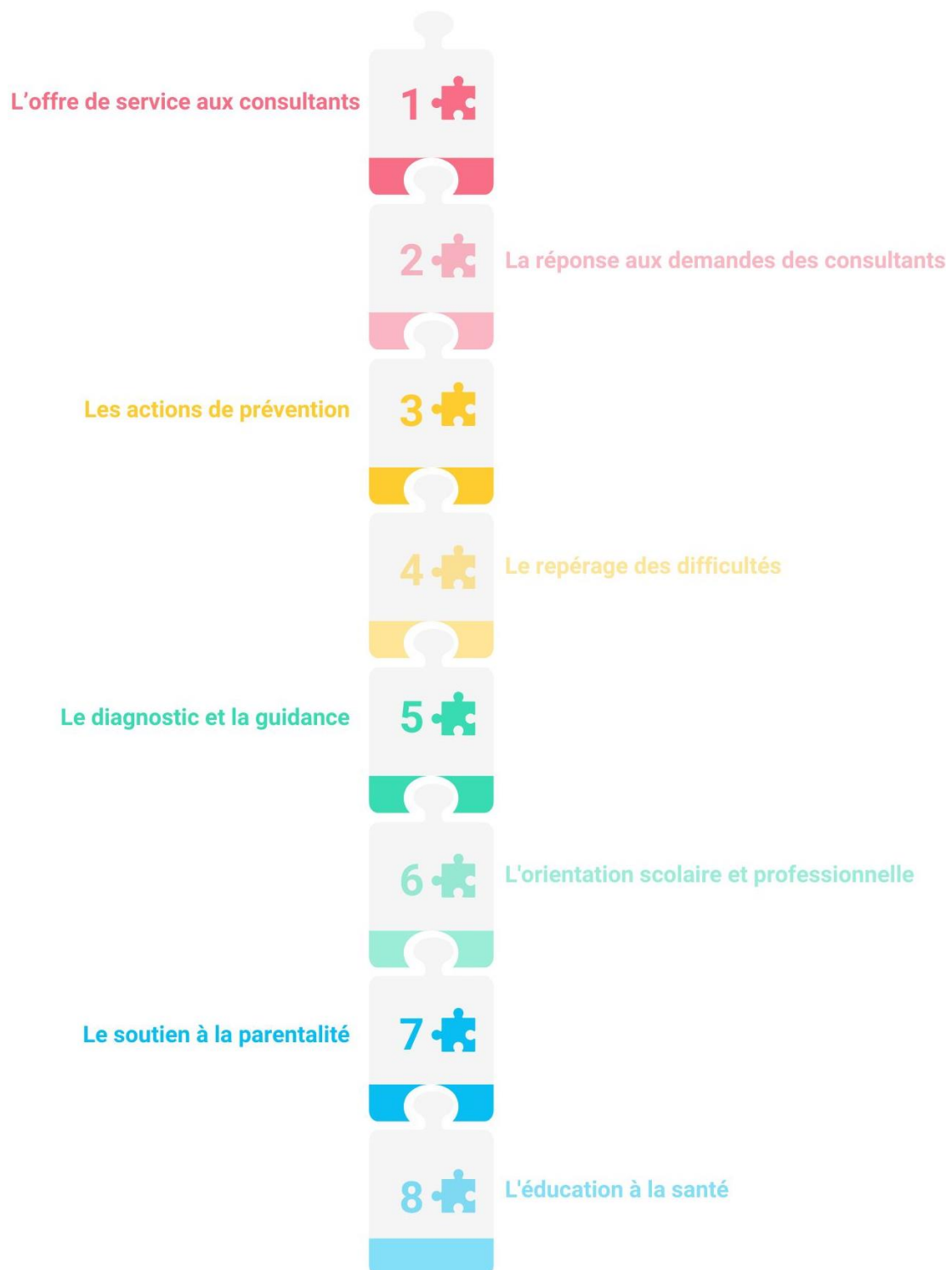


Nos actions s'inscrivent également dans un cadre d'action de valeurs plus large, qui reflète les priorités et l'éthique de l'institution provinciale.



3.3. Programme de base commun à tous les centres PMS

Ce programme reprend les huit axes suivants sans hiérarchisation :



3.4. Modalités de fonctionnement des Centres P.M.S. sont :



4. Le contexte de travail

Depuis plusieurs années, notre équipe est confrontée à une évolution constante du contexte sociétal, marquée par la réforme de l'enseignement, des transformations sociales profondes, et surtout par les répercussions durables de la crise sanitaire. Ces changements ont mis en lumière de nouveaux besoins et nous ont amenés à réévaluer certaines de nos pratiques professionnelles.

La période post-crise sanitaire a en effet accentué de nombreuses problématiques liées à l'absentéisme, au décrochage scolaire, mais aussi à une augmentation générale du mal-être chez les jeunes. Ce mal-être, de plus en plus manifeste tant au niveau individuel que collectif, a eu pour effet d'accentuer les tensions relationnelles au sein des groupes classes, donnant lieu à des situations de harcèlement, d'intimidation.

Les services extérieurs, souvent saturés, ont généré une augmentation des demandes complexes gérées par nos soins, en attendant une prise en charge externe pluridisciplinaire.

Face à ces défis, notre équipe n'a eu d'autre choix que de renforcer ses compétences.

Consciente de l'importance d'une réponse adaptée et proactive, elle s'est engagée dans des démarches de formation continue, notamment en EVRAS, et met tout en œuvre pour s'outiller au mieux afin de répondre aux besoins concrets du terrain.

Ces actions s'inscrivent dans une volonté de soutien, de prévention et d'accompagnement global des jeunes et de leur famille.

Notre projet de centre 2025-2030 intègre les évolutions apportées par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence, en tenant compte des récents développements et directives, notamment :

1. La collaboration avec les pôles territoriaux, conformément à la circulaire 8722
2. L'approche évolutive de la difficulté, composante clé du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, en vue d'une école plus inclusive.
3. L'utilisation du Dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) pour les élèves présentant des difficultés persistantes, selon la circulaire 9377 du 04/11/2024
4. Le parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ), selon la circulaire 8881 du 04/04/2023
5. La mise en œuvre de l'Education à la Vie Relationnelle et Sexuelle (EVRAS) en partenariat avec les centres de planning familial, suivant la circulaire 9382 du 21/11/2024
6. La prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement, en accord avec la circulaire 9212 du 29/03/2024, en mettant l'accent sur la sensibilisation, la collaboration de la communauté éducative, et l'éducation numérique
7. La prévention du décrochage scolaire et la lutte contre l'absentéisme des élèves, conformément au Décret du 16 mai 2024

4.1. Nos actions

Les actions développées par notre centre, en lien avec les 8 axes, sont déclinées ci – dessous.



l'offre de service aux consultants



la réponse aux demandes des consultants



les actions de prévention



le repérage des difficultés



le diagnostic et la guidance



l'orientation scolaire et professionnelle



le soutien à la parentalité



l'éducation à la santé

Tout au long de la scolarité



Remise d'un document de présentation du centre PMS pour les parents des nouveaux élèves



Elaboration d'un document et d'un QR-code, à l'intention des parents et des élèves, à insérer dans le journal de classe, reprenant les coordonnées du centre PMS



Mettre des affiches du centre PMS dans les écoles



Prise de contact avec les directions des écoles à chaque rentrée



Prendre en considération toute demande émanant des parents et des élèves eux-mêmes

-  Collaboration avec les enseignants et les services extérieurs
-  Analyse des demandes en équipe pluridisciplinaire
-  Rencontrer les parents pour tout élève référencé en difficultés
-  Renforcer la mobilisation des parents
-  S'entretenir avec les enseignants
-  Evaluation (pédagogique, psychométrique, neuro-moteur) à la demande
-  Entretien individuel à la demande
-  Proposer les activités éducatives et/ou remédiations nécessaires
-  Orientation vers notre réseau (paramédicaux, psychologue, psychomotricien, médecins, centre de réadaptation ambulatoire, services de l'aide à la jeunesse, SOS parents-enfants, ...)
-  Effectuer le suivi des enfants en difficultés
-  Participer à la mise en place des aménagements raisonnables et s'assurer du suivi
-  Participer au suivi des élèves en intégration
-  Assurer l'orientation scolaire des élèves (entretiens, tests d'intérêts vocationnels)
-  Assurer l'orientation vers l'enseignement spécialisé des élèves à besoins spécifiques
-  Prévention du décrochage scolaire et lutte contre l'absentéisme
-  Mettre en place les investigations pluridisciplinaires appropriées
-  Réaliser des animations sur des thèmes spécifiques tels que l'alimentation, l'hygiène de vie, EVRAS, le climat de classe, les émotions, la coopération, etc
-  Se tenir informé des activités menées en promotion de la santé au sein des établissements ainsi que des outils et moyens disponibles
-  Participer à l'élaboration des plans de pilotage
-  Participer à différentes plateformes : Cellule d'Actions Solidaires contre le Harcèlement, conseil de zone, IBEFE, santé mentale, violence en milieu scolaire, intersectorielle,...
-  Collaboration avec les Pôles Territoriaux : animations, protocoles aménagements raisonnables, réunion d'intégration, ...
-  Présence aux conseils de participation
-  Elaboration d'un protocole d'intervention standardisé lié à la maltraitance avec le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole



Collaborer avec les Services de Promotion de la Santé à l'Ecole

Collaborer avec les centres de plannings familiaux

Spécifique à l'enseignement maternel



Remise d'un document de présentation du centre PMS pour les parents des 1^{ères} maternelles



Dès l'entrée en maternelle, repérer les enfants en difficultés potentielles de tout ordre (apprentissages, affectives, langagières, comportementales et relationnelles)



Concertations enseignants systématiques M2-M3



Soutenir et/ou conseiller les enseignants dans la mise en place d'activités langagières



Réaliser des animations collectives en lien avec le langage en prévention



Concertation avec les services de promotion de la santé à l'école pour les 3^{èmes} maternelles



Utilisation du Dossier d'Accompagnement de l'élève (DAccE) pour les élèves présentant des difficultés persistantes

Spécifique à l'enseignement primaire



Concertations enseignants systématiques P1



En 6^{ème} année primaire, informer les élèves sur la structure de l'enseignement secondaire



En 6^{ème} année primaire, mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle et sexuelle (EVRAS) en partenariat avec les centres de plannings familiaux



Prévention du harcèlement et cyber-harcèlement (animations et entretiens)



Utilisation du Dossier d'Accompagnement de l'élève (DAccE) pour les élèves présentant des difficultés persistantes

Spécifique à l'enseignement secondaire



Optimaliser notre participation aux conseils de classe



Présentation du CPMS à tous les élèves de 1^{ère} secondaire et du 4^{ème} degré et réalisation d'activités de coopération



En 4^{ème} année secondaire, mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle et sexuelle (EVRAS) en partenariat avec les centres de plannings familiaux



Prévention du harcèlement et cyber-harcèlement (animations et entretiens)



Participer à l'élaboration des PIA



Mise en place de permanences hebdomadaires à l'attention des élèves



Réalisation de réunions trimestrielles avec les éducateurs et la direction de l'école pour lutter contre l'absentéisme scolaire



En 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} année secondaire informer les élèves sur la structure de l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que le marché de l'emploi

5. Conclusion

Ce projet de centre 2025–2030 s'inscrit dans la continuité d'un engagement de terrain solidement ancré dans les réalités de notre ressort géographique et humain. Il est le fruit d'une collaboration étroite entre professionnels de disciplines complémentaires, attentifs aux évolutions du contexte scolaire, social et institutionnel.

Face aux enjeux multiples auxquels notre Centre est confronté – qu'il s'agisse des conséquences durables de la crise sanitaire, de l'évolution des politiques éducatives, ou de la complexité croissante des situations individuelles – nous avons conçu un projet à la fois structuré, adaptable et cohérent. Il prend appui sur les spécificités de chaque établissement, tout en affirmant l'autonomie professionnelle de notre équipe, garante d'une approche personnalisée et de qualité.

Nous attachons une grande importance à inscrire notre action dans une logique de prévention, de guidance et de co-construction avec les familles, les écoles et nos nombreux partenaires. Chaque action, chaque accompagnement vise un objectif fondamental : soutenir l'élève dans toutes les dimensions de son développement, en respectant sa singularité et en favorisant son émancipation.

Ce projet se veut évolutif, ouvert aux adaptations nécessaires dans un paysage éducatif en mutation.

« L'intelligence est la capacité de s'adapter au changement. » — Stephen Hawking